



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Ouverture du conseil à 19 h 05

Etaient présents : Emmanuel DOLO, David GADEAUD, Damien GUERIN, Aurélien LEPAGE, Nathalie LIFFERS, Thierry PETIBON, Marie-Noëlle STANISLAS, Philippe TAUUVY, Christiane TEULADE, Kévin TOURNADRE, Amélie VILLENEUVE

Etaient représentés : Clément CRUZ ayant donné pouvoir à Christiane TEULADE, Geoffrey HUGUES ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle STANISLAS

Etaient absentes non représentées : Amandine BASSI, Sergine MONTUY

Secrétaire de séance : Amélie VILLENEUVE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 21 mars 2025.

Madame la Maire indique qu'elle représente la voix de Geoffrey HUGUES et que ses instructions de vote sont qu'il s'abstient sur toutes les délibérations car il n'a pas pu assister aux différentes réunions de préparation préalables à ce conseil.

David GADEAUD confirme cette information ; Geoffrey HUGUES la lui ayant dite également.

2025.09 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry PETIBON, Adjoint au Maire, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024,

Dressé par Madame Marie-Noëlle STANISLAS, Maire,

Où il l'exposé et après s'être fait présenter le Budget Primitif Principal,

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 11

ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

Madame la Maire ayant quitté la séance,

1/ **ACCEPTE** la présentation faite du Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES	11 546,25 €			111 198,91 €	11 546,25 €	111 198,91 €
OPERATIONS - EXERCICE 2024	78 221,91 €	68 362,08 €	626 280,03 €	653 224,81 €	704 501,94 €	721 586,89 €
TOTAL	89 768,16 €	68 362,08 €	626 280,03 €	764 423,72 €	716 048,19 €	832 785,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	21 406,08 €			138 143,69 €		116 737,61 €
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	21 406,08 €			138 143,69 €		116 737,61 €

2/ **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2025.10 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir rappelé le Budget Primitif Principal de l'exercice 2024 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, Madame le Maire présent le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations, effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution des Budgets Primitif Principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT, à la majorité des membres présents et représentés,

POUR : 12

ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

2025.11 DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le **compte administratif 2024** fait apparaître un **excédent de fonctionnement égal à 138 143,69 €**,

DECIDENT, à la majorité des membres présents et représentés,

POUR : 12

ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

A. EXCEDENT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2024 **138 143,69 €**

B. AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2024

Affectation obligatoire

- A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)
- **Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068** **21 406,08 €**

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)
- **Affectation à l'excédent reporté (lg 002)** **116 737,61 €**

2025.12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence et après examen en commission finances réunies le 14 mars 2025, et le 4 avril 2025, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2024, soit :



TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	TAXE D'HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES
39,89	48,94	12,33

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à la majorité des membres présents et représentés
POUR : 12
ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'exercice 2025, fixés comme suit :

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	TAXE D'HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES
39,89	48,94	12,33

2025.13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 – art. 107, le budget primitif 2025 de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ;

Vu l'avis des réunions de la commission « Finances » réunies le 14 mars 2025, et le 4 avril 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à la majorité des membres présents et représentés
POUR : 12
ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2025, se décomposant comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT : 735 750,61 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT : 735 750,61 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT : 173 125,08 €
RECETTE d'INVESTISSEMENT : 173 125,08 €

- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **INSCRIT** la recette du produit des contributions directes locales au Budget Primitif 2025 (chapitre 731 - article 73111).

2025.14 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame la Maire explique qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations et propose les montants détaillés ci-dessous, et validés par la commission « finances » le 4 avril 2025.

Madame la Maire propose que ces subventions soient votées ligne par ligne, car Monsieur David GADEAUD, membre du bureau de l'association River Protect, et Madame Christian TEULADE, membre du bureau de l'Esprit Festif, ne voteront pas pour leur association. Les membres présents acceptent.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés**,
VALIDE les subventions telles qu'indiquées ci-dessous

- **L'Esprit festif : participation à la fête des 10 et 11 mai 2025 : 1 500 €**
Pour : 11 / Abstentions : 2 (Geoffrey HUGUES et Christiane TEULADE)



2025.14 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame la Maire explique qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations et propose les montants détaillés ci-dessous, et validés par la commission « finances » le 4 avril 2025.

Madame la Maire propose que ces subventions soient votées ligne par ligne, car Monsieur David GADEAUD, membre du bureau de l'association River Protect, et Madame Christian TEULADE, membre du bureau de l'Esprit Festif, ne voteront pas pour leur association. Les membres présents acceptent.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, **VALIDE** les subventions telles qu'indiquées ci-dessous

- **L'Esprit festif : participation à la fête des 10 et 11 mai 2025 :** 1 500 €
Pour : 11 / Abstentions : 2 (Geoffrey HUGUES et Christiane TEULADE)
- **Class'Noisettes : association de l'école :** 200 €
Pour : 12 / Abstention : 1 (Geoffrey HUGUES)
- **Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Ferté sous Jouarre :** 200 €
Pour : 12 / Abstention : 1 (Geoffrey HUGUES)
- **Association sportive du Collège des Glacis :** 150 €
Pour : 12 / Abstention : 1 (Geoffrey HUGUES)
- **Association River Protect :** 200 €
Pour : 11 / Abstentions : 2 (Geoffrey HUGUES et David GADEAUD)

2025.15 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FER 2025 (Fonds d'Équipement Rural)

Madame la Maire

- Expose au conseil municipal le projet de la réhabilitation de la voirie communale pour un montant de travaux estimé, sur la base de devis, à 78 359 € H.T ;
- Précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département de Seine-et-Marne, le Fonds d'Équipement Rural 2025, à hauteur de 40 %.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés

POUR : 12

ABSTENTION : 1 (Geoffrey HUGUES)

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter la subvention FER 2025, et à signer tout document inhérent à cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 20h05

Amélie VILLENEUVE, secrétaire

Marie-Noëlle STANISLAS, maire